

RECOMMANDATIONS DU DEROULEMENT DE LA THESE

(Démarche Administrative)

Dans le cadre de la numérisation des procédures administratives concernant le déroulement de la thèse, Il est porté à la connaissance des doctorants que l'inscription en doctorat en Médecine se déroule en ligne comme suit :

- Enregistrement du sujet de thèse
- Dépôt de la copie de thèse validée
- Désignation du jury de thèse

✚ Pour chaque étape une démarche administrative est à respecter, et le doctorant doit présenter les pièces nécessaires.

✚ Une pré-inscription (formulaire de pré-inscription ci-dessous) est requise pour vérifier l'éligibilité du candidat à s'inscrire en doctorat en Médecine.

✚ après accord du comité de numérisation des thèses, le candidat aura l'accès à la plateforme pour suivre les étapes suivantes (lien portfolio du doctorant).

• Etape 1 : Enregistrer un sujet de thèse :

✚ Pour constituer le dossier d'enregistrement le candidat doit fournir les papiers suivants :

- 1) Demande d'enregistrement d'un sujet de thèse
- 2) CIN ou passeport

- 3) Photo
 - 4) Attestation d'inscription
 - 5) Attestations de formation en rédaction de thèse
- ✚ L'enregistrement nécessite l'approbation du projet de thèse par l'encadreur et le chef de service.
 - ✚ L'encadreur doit être un médecin hospitalo-universitaire d'un minimum de grade d'assistant ayant terminé la première année.
 - ✚ La proposition d'un rapporteur par l'équipe de direction de la thèse est obligatoire dès l'enregistrement.
 - ✚ Le rapporteur doit être un membre du jury (MCA ou plus), ne faisant pas partie de l'équipe de direction de la thèse.
 - ✚ Le rapporteur a pour mission d'évaluer la qualité du travail et d'approuver la soutenance de la thèse (contenu).
 - ✚ La commission des thèses désigne ou approuve le choix du rapporteur, proposé par l'équipe de direction de la thèse.
 - ✚ L'enregistrement n'est accepté qu'après l'approbation du projet de thèse par la commission des thèses (dans un délai maximum de 15 jours) et par le doyen.
 - ✚ Cet enregistrement oblige le candidat de soutenir sa thèse dans un délai minimum de 4 mois. Si le candidat change de sujet, il doit annuler l'inscription du 1er sujet, sinon c'est l'encadreur lui-même qui annulera l'inscription du sujet de thèse.

• Etape 2 : Déposer une copie de thèse :

- ✚ Le candidat n'est autorisé à déposer la copie initiale de la thèse qu'après un délai minimum de 4 mois de la date d'enregistrement
- ✚ Pour constituer le dossier de soutenance de la thèse le candidat doit fournir les papiers suivants :

- 1) Autorisation d'impression signée par le(s) encadrant(s)
 - 2) Attestation d'inscription
 - 3) Attestation de la bibliothèque
- + Les attestations de validation des ECOS et du stage seront fournies et vérifiées par la scolarité
 - + Le compte rendu et l'approbation du rapporteur de la soutenance est obligatoire avec le dépôt de la copie initiale de la thèse.
 - + L'évaluation du rapport du plagiat, par le comité de numérisation, est obligatoire avant validation de la copie de thèse par la commission des thèses.
 - + La commission vérifiera la conformité du travail aux normes de forme recommandées ainsi qu'au projet initialement déposé. Elle donnera sa réponse au bout de 15 jours au maximum.

• Etape 3 : Désigner le jury de thèse :

- + Le candidat n'est autorisé à déposer la désignation de jury de thèse qu'après validation de la copie.
- + le candidat doit fournir la demande de désignation de jury valide et signée par le jury.
- + Le jury est composé au moins de 4 membres (un minimum de trois membres de jury : un président et deux membres).
 - La présence de l'encadrant est obligatoire
 - Au moins deux membres du jury (un examinateur et le rapporteur) doivent être en dehors du/des services où le travail est réalisé, au moins un de ces membres , doit être en dehors de la spécialité.
 - Le doyen a le droit, sur proposition de la commission de thèse, de désigner un autre membre du jury.

UNIVERSITE DE SFAX
FACULTE DE MEDECINE DE SFAX

- Le président doit être de la faculté de médecine de Sfax.
- Le président ne doit pas être en même temps encadreur.
- Un ou plusieurs membres du jury peut/peuvent être des universitaires non médecin à condition qu'il ait/aient au moins le grade de maître de conférence.
- Dans la composition du jury il peut y avoir un membre invité sans qu'il ne soit signataire du procès-verbal de la soutenance.

Lien utiles

☞ Formulaire de préinscription :

<https://forms.gle/k4J3rvvH5L6G5hxx8>

☞ Portfolio du doctorant:

<https://moodle.medecinesfax.tn/course/view.php?id=3363>